

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de FOURNITURE

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché

2 - Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les documents peuvent être obtenus :

- soit sur demande écrite au service marchés du :
- soit remis sur place au service marché
- soit téléchargés sur le site internet du ...

Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées :

Les offres/candidatures doivent être envoyées :

- soit par recommandé sous pli cacheté à l'adresse suivante :
- soit remise directement contre récépissé au Service Marchés,
- soit envoyée par voie électronique sur le site internet du..., rubrique Marchés et selon les conditions définies à la section IV du présent document.

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

Acquisition de vêtements de travail.

2) Type de marché de travaux : sans objet

3) Type de marché de fournitures : Achat

4) Type de marché de services : sans objet

5) Nomenclature

Classification :

o lot 1 : EPI (14-10 ; 14-03 ; 30-15 ; 14-07 ; 14-09 ; 14-11 ; 14-06)

o lot 2 : Vêtements de haute visibilité (14-06)

o lot 3 : Vêtements de ville (14-04 ; 14-10)

o lot 4 : Vêtements de travail (14-04 ; 14-03 ; 14-10)

6) Forme du marché : marché à prix forfaitaire.

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

Les articles commandés seront livrés au siège du ...

Section V – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Il s'agit d'un marché constitué de quatre lots distincts, une commande globale sera émise par nos services pour chaque lot. Voir détail en annexe au CCP.

- lot 1 : EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :
casque anti-bruit, casque de chantier, gants etc...
 - Lot 2 : VETEMENTS DE HAUTE VISIBILITE :
chasuble sérigraphié, pantalon haute visibilité
 - Lot 3 : VETEMENTS DE VILLE :
pantalon de ville, chemisette, chaussures de ville
 - Lot 4 : VETEMENTS DE TRAVAIL :
pantalon de bricolage, casquette, combinaison etc...
- Il est possible de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

2) Variantes : les variantes sont autorisées à condition d'avoir répondu à l'offre de base.

Section VII – Délais de livraison

- 1) Durée de livraison : Il est laissé à l'appréciation du candidat, mais ne devra pas excéder 1 mois après la notification et ordre de service.
- 2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :
- 3) Date prévisionnelle de commencement des travaux : sans objet

Section VIII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés : aucun cautionnement et aucune garantie n'est exigée pour l'exécution du marché

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Modalité de financement de l'opération : fonds propres du ...

Avance forfaitaire : article 87 du CMP

Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique

Délai global de paiement : 45 jours à compter de la réception des factures

Modalités de paiement : Le règlement des prestations sera effectué à l'issue des livraisons sur présentation d'une facture produite en trois exemplaires au ... Elle devra être accompagnée impérativement d'un bon de livraison préalablement signé par le service instructeur de la collectivité ou son représentant

3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Des candidats individuels ou des groupements solidaires ou conjoints sont acceptés.

En cas de groupement, le Maître d'ouvrage imposera un groupement conjoint.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces demandées dans la rubrique "condition de participation".

La sous-traitance est autorisée. Les sous-traitants éventuels devront se conformer au respect des mêmes formalités.

Section IX – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

1) Critères de sélection des candidatures : il ne sera fait aucune sélection des candidatures avant l'ouverture des offres

2) Situation juridique - références requises : Les candidats devront fournir les pièces suivantes:

- Une lettre de candidature ;
- si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail
- pour les entreprises de plus de 20 salariés, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du code du travail au cours de l'année...
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-6, 341-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts

3) Capacité économique et financière - références requises : Les candidats fourniront :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfèrent le marché, réalisés au cours de trois derniers exercices.

- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du ;

4) Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Les candidats devront également fournir les renseignements suivants :

Sans objet

L'ensemble des attestations sur l'honneur demandées est regroupé sur le document intitulé « Attestations sur l'honneur » joint au dossier de consultation.

Section X – Nombre de candidats

1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet

2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet

Section XI – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

45% QUALITE DU PRODUIT JUGE SUR LA PRESENTATION
D'ECHANTILLONS OU DE FICHES TECHNIQUES DU PRODUIT.
30% LE PRIX
25% DELAIS DE LIVRAISON

Section XII – Procédures

Type de procédure : Procédure adaptée

Section XIV – Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : sans objet

Date limite de réception des offres :

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XV – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : les documents seront remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande au service marchés

3) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration: Pour juger de la qualité des produits, chaque candidat devra fournir, pour chaque lot, un échantillon des fournitures figurant au BPU. Les échantillons devront être

déposés en même temps que l'offre et devront impérativement être identifiable (nom du candidat et référence du produit).
Les échantillons seront acquis à la collectivité sans possibilité d'indemnisation du candidat

4) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé Sans objet

5) Contenu du dossier de la consultation :
Règlement de la consultation, acte d'engagement et annexes, cahier des clauses particulières

6) Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée :

Envoi papier :

L'offre rédigée en langue française devra parvenir au ... sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes : ... Procédure adaptée – NE PAS OUVRIR –

OBJET DU MARCHE : Acquisition de vêtements de travail N°- LOT N°
Le pli contiendra les documents suivants :

- les pièces demandées à la rubrique « conditions de participations »
- l'acte d'engagement daté et signé ainsi que ses annexes
- le cahier des clauses particulières daté et signé
- les échantillons ou les fiches techniques

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Envoi électronique :

Les modalités de transmission des plis (au niveau de la forme et du contenu) telles que présentées ci-dessus, s'effectuent suivant les mêmes principes que l'envoi papier

Le dépôt d'un pli par voie électronique nécessite de disposer d'un certificat électronique délivré par les autorités de certification actuellement agréé par le MINEFI. Il s'agit des mêmes certificats que pour la téléprocédure de déclaration de la TVA (Télé-TVA). Chaque personne habilitée à engager son entreprise pour la consultation, devra obtenir ce certificat électronique.

Les formats utilisés dans la transmission électronique des plis (candidatures et offres) sont : Word, Excel, Power Point, P.D.F., tous compatibles PC : l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Il est recommandé d'envoyer un pli n'excédant pas 10 Mo.

Le double envoi est autorisé : le pli doit être envoyé dans un délai maximum de 12h00 à compter de la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations, des messages d'aide complémentaire peuvent être visualisés sur le portail dans le menu de la salle des consultations (SDCM).

7) Renseignements complémentaires (le cas échéant) : Sans objet